

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept février à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du onze février deux mil vingt, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Madame Muriel PARET, Maire.

**Présents** : Manuel VAUCOULOUX, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Paul XATARD, Serge PELOUARD, Gilles BELLEMIN- LAPONNAZ, Marc ESTRANGIN, Jean LONGEOT, Laure HAILLET DE LONGPRE, Jacky MOURIER, François CASTELLA, Christine MARION, Robert ARNAUD, Francine DELAUNAY.

**Absent(s) excusé(s)** : Delphine ROI, (*donne procuration à M. Paret*), Corinne CHAMBRON, Elise MAMALET (*donne procuration à C. Marion*), Jean-Luc COURTIAL, Jean-Louis REYNAUD (*donne procuration à JP. Xatard*).

**Secrétaire de séance** : Manuel VAUCOULOUX

*Le procès-verbal de la séance du conseil du 20 janvier 2020 sera approuvé ultérieurement.*

### N°1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

*Le Conseil Municipal, prend acte que le débat d'orientation budgétaire a été mené en vue de la préparation des budgets 2020.*

### N°2 CHANGEMENT QUOTITÉ HORAIRES DU POSTE DE COMPTABILITÉ CRÉÉ EN 2019 AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE (DCM200217-01)

Madame le Maire expose que suite au départ de deux agents au secrétariat de mairie, la répartition des missions a évolué entre les agents administratifs, et notamment pour la personne recrutée en août sur le poste de comptabilité, puisque l'ensemble des mandats et titres lui sont désormais attribués, en plus de la paye, ainsi que la gestion des régies de recettes et des loyers. Le temps de travail initialement prévu, 17h30 hebdomadaires, ne correspond plus au besoin. Il a été établi que le temps de travail nécessaire sur ce poste se porte désormais à 21h hebdomadaires. L'agent en poste a accepté ces nouvelles missions et le temps consacré.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité:*

- **MODIFIE** la quotité horaire du poste d'adjoint administratif créé par délibération du 18 mars 2019 (DCM190318-10) pour le poste de comptabilité au secrétariat de mairie, et fixe le temps de travail à 21h par semaine.

### N°3 LE POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe les conseillers que deux recrutements ont eu lieu récemment au secrétariat de mairie en remplacement des deux agents titulaires qui ont demandé une mutation professionnelle et une démission pour formation professionnelle. L'un des deux agents recrutés en contractuel ne donnait pas satisfaction, et la période d'essai a été rompue. Un nouveau recrutement doit donc avoir lieu.

Un agent des services techniques est toujours en arrêt pour longue maladie, et au vu du besoin croissant sur la commune (hausse de la population, mise en service de la zac avec de nombreux espaces verts, etc...), il sera nécessaire de recruter une personne supplémentaire d'ici quelques temps.

#### **N°4 POURSUITE DES OPERATIONS DE SYLVOPASTORALISME (DCM200217-03)**

Madame le Maire donne la parole à M. Manuel Vaucouloux, premier Adjoint qui évoque l'état d'avancement de l'opération de « sylvopastoralisme » initiée par la délibération du conseil du 17 septembre 2018. Il précise que l'aménagement foncier étant une compétence du département, celui-ci est maître d'ouvrage de l'opération ; il en assure à ce titre l'animation et le financement. M. Vaucouloux précise que pour assurer une dynamique et la bonne réussite du projet, il est important que la commune demeure partie prenante et qu'elle sollicite le Département pour mettre en œuvre une procédure d'Echanges et cessions d'immeubles Forestiers sans périmètre (ECIF) suite à l'étude préalable réalisée. Ceci permettra au département de prendre une délibération pour lancer l'opération et désigner un géomètre expert pour démarrer l'opération au plus tard au mois de septembre 2020.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

- **ACTE** l'exposé du premier adjoint sur la poursuite de l'action de sylvopastoralisme sur la commune.
- **EMET** le souhait de continuer la démarche entreprise depuis la délibération du 17/09/2018.
- **DÉCIDE** de solliciter le Département de la Drôme pour mettre en œuvre une procédure d'Echanges et cessions d'immeubles Forestiers sans périmètre sur la commune suite à l'étude préalable réalisée

#### **N°5 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Recours contentieux Durand contre Commune de Grâne : le pétitionnaire a été débouté de sa demande devant le tribunal administratif de Grenoble et doit verser 1.000€ à la commune pour les frais judiciaires occasionnés.

**Prochain conseil municipal le 2 mars 2020**

SEANCE LEVÉE à 21h45